

LE CCCA-BTP VOUS ACCOMPAGNE DANS LA MISE EN PLACE DE NPA BTP

- » Une équipe projet dédiée : support technique et pédagogique.
- » Des sessions d'accompagnements pour vous aider à prendre en main NPA BTP et à utiliser tout son potentiel.

Pour disposer de NPA BTP, une étude préalable de l'outil de gestion administrative est nécessaire pour s'assurer que les données nécessaires à l'utilisation de NPA BTP sont disponibles et que leur exploitation est techniquement possible.

Dès maintenant, contactez-nous : expertisebtp@ccca-btp.fr

Retrouvez toutes les solutions du numérique éducatif
proposées par le CCCA-BTP sur ccca-btp.fr

APTYCE

Une plateforme pour former les apprenants à l'aide de parcours de formation en ligne.

AVA

Une application pour piloter le suivi socio-éducatif des apprenants.

C KI L'BOSS

Un jeu sérieux pour faire découvrir l'univers de l'entrepreneuriat aux apprenants.

E-MERSIVE BTP

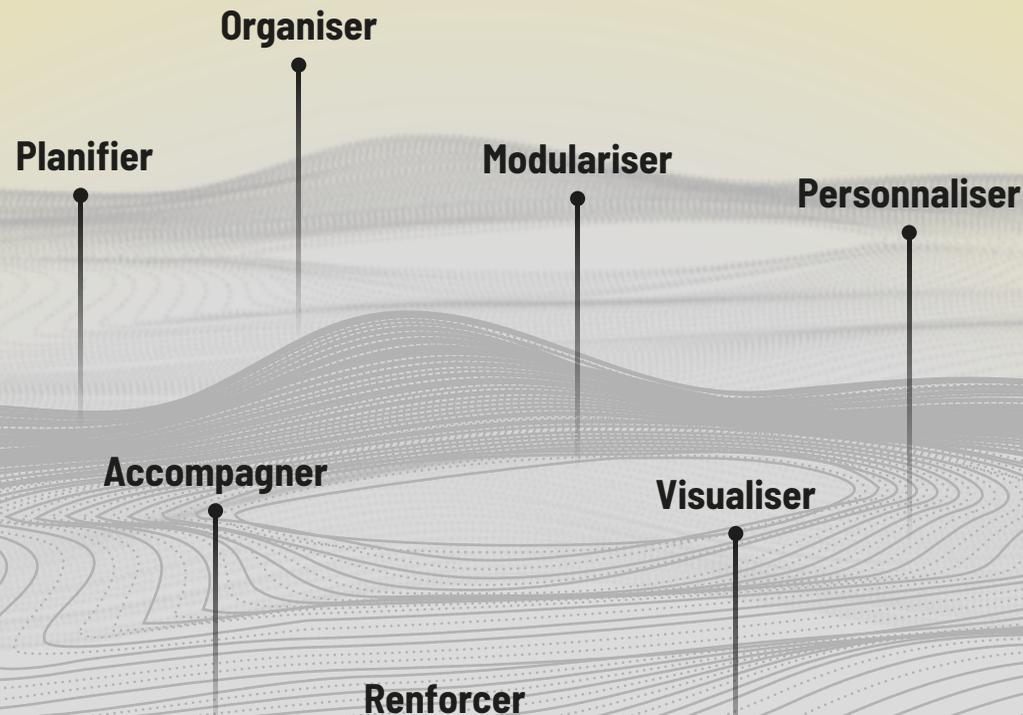
Une plateforme pour former les apprenants grâce à des ressources de formation immersives.

PASSEZ AU
NUMÉRIQUE
ÉDUCATIF
AVEC LES SOLUTIONS CLÉ EN MAIN
DU CCCA-BTP

NPA-BTP

L'OUTIL AU SERVICE DE LA FORMATION EN ALTERNANCE DANS LE BTP

Credits illustrations : pikisuperstar/Freepik, user36553183/Freepik - www.kazoo.fr



Accélérateur d'innovation dans la formation aux métiers du BTP
Outil à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics.



www.ccca-btp.fr

CCCA/BTP

CCCA/BTP

NPA BTP est un outil numérique mis à disposition des organismes de formation aux métiers du BTP pour assurer la planification, l'organisation et le suivi de la formation alternée des apprenants.

Il favorise la synergie entre les acteurs de l'alternance : entreprises, apprenants et formateurs de CFA.

NPA BTP permet de suivre la montée en compétences des apprenants sur ses deux lieux de formation (entreprise et CFA). Il permet de transmettre des supports à un groupe d'apprenants, et à chaque apprenant d'adresser des éléments à ses formateurs et son maître d'apprentissage.

LES + POUR L'APPRENANT

- » **Visualiser et suivre les contenus** de sa formation en alternance au CFA et en entreprise.
- » **Rendre compte** de ses activités en CFA et en entreprise en intégrant des éléments personnels (photos, vidéos...).
- » **Disposer d'un espace** personnalisé.

LES + POUR L'ENTREPRISE

- » **Créer le plan prévisionnel de formation alternée** de son apprenant.
- » **Programmer et suivre l'activité** de l'apprenant en entreprise.
- » **Suivre au quotidien** les compétences professionnelles acquises par l'apprenant.
- » **Suivre les formations S&ST** réalisées par son apprenant au CFA et en entreprise.

LES + POUR LES FORMATEURS

- » **Disposer d'un espace personnalisé** d'ingénierie pédagogique.
- » **Organiser ses formations** de manière individualisée ou à partir de groupes personnalisés.
- » **Programmer les séquences de formation** des apprenants au CFA.
- » **Visualiser les activités programmées** par le maître d'apprentissage de chacun des apprenants.

Les + de NPA BTP

Possibilité d'organiser la modularisation des parcours de formation des apprenants.

Suivi des périodes en CFA et en entreprise par l'apprenant, l'équipe pédagogique du CFA et le maître d'apprentissage.

Création d'un tableau de bord de suivi de différents indicateurs Qualiopi.



Accès sécurisé, sur tous supports (PC, smartphone, tablette).

NPA BTP permet de répondre à plusieurs critères de QUALIOPi. Adopter NPA BTP c'est s'assurer un audit QUALIOPi réussi !

Indicateur 9 : le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation.

Indicateur 10 : le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.

Indicateur 13 : lorsque le prestataire met en œuvre des formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions

confiées, à court et à long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise.

Indicateur 15 : le prestataire informe les apprenants de leurs droits et devoirs en tant qu'apprenants et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.